



Mobilité interne - Frais liés aux déplacements et au logement

Par **Manitoba13**, le **25/02/2014** à **23:08**

Bonjour,

Je travaille actuellement en Ile-de-France et j'ai fait une demande de mobilité interne dans le Sud de la France. On m'a indiqué que c'était possible mais à condition de passer trois jours par semaine en Ile-de-France. Avant de prendre une décision, je souhaiterais savoir si tout ou partie des frais de transport et de logement liés à ces déplacements seront pris en charge par l'employeur? Merci d'avance.

Manitoba13

Par **moisse**, le **26/02/2014** à **08:12**

Bonjour,

Théoriquement oui, mais plutôt que de nous poser la question, ne vaut-il pas mieux la poser à votre direction ?

En effet, on peut imaginer un avenant au contrat de travail qui indique que ces déplacements font l'objet d'une contrepartie sous une forme ou l'autre, voire intégrée au salaire de base pour x% de la rémunération...